

V.

Après la paix conclue, M. de Maisonneuve fait un voyage en France.

Cette année 1645, M. de Maisonneuve eut la douleur de perdre son père, dont on lui apprit immédiatement la mort, en le priant de repasser en France pour y régler ses intérêts domestiques. Ce commencement de paix avec les Iroquois lui fit juger, avec raison, que sa présence n'était pas nécessaire alors à Villemarie, et il profita de la circonstance pour ramener avec lui le sieur de Labarre, et délivrer le pays de cet hypocrite, dont les exemples auraient pu devenir pernicious aux colons. C'était le premier voyage que M. de Maisonneuve faisait en France, depuis son départ de ce pays, en 1641. Les habitants de Villemarie, dont il semblait être la protection et le salut par sa seule présence, ne purent se défendre d'une vive affliction en le voyant partir ; et ne se consolèrent que par les assurances réitérées qu'il leur donna d'un prochain retour (*). M. de Maisonneuve, ayant donc mis ordre à toutes choses, laissa le gouvernement de Villemarie à M. d'Ailleboust en son absence, et partit pour Québec, où il mit à la voile le 24 octobre de cette année 1645. La flotte se composait de cinq vaisseaux, chargés, disait-on, de vingt mille livres pesant de castor, pour le compte des habitants, et de dix mille livres pour la Compagnie de la Nouvelle-France. Le castor se vendant alors dix ou onze francs la livre, cette riche cargaison reproduisait, pour les habitants, la valeur de plus de deux cent mille livres de francs, et celle de plus de cent mille pour la Compagnie. Ce fut l'un des heureux effets que produisit, pour le pays, la paix qu'on venait de conclure avec les Iroquois. M. de Répentigny, dont on a déjà parlé, était amiral de cette flotte, et son frère, M. de Tilly, commandait la *Notre-Dame de Montréal*, qui conduisait M. de Maisonneuve. Au moment où M. de Répentigny sortait du Fort, on tira trois coups de canon, et lorsqu'il s'embarqua dans la chaloupe, on tira du magasin trois autres coups ; enfin, tous ces vaisseaux levant l'ancre, saluèrent de leur côté, le gouverneur par d'autres décharges.

VI.

Le P. de Noüe meurt victime de sa charité, en allant au Fort Richelieu.

Au mois de janvier de l'année suivante 1646, le P. Anne de Noüe profita de la liberté que lui donnait la paix avec les Iroquois, pour aller administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux Français restés en garnison au Fort Richelieu. Il partit des Trois-Rivières, en compagnie de deux soldats et d'un Huron, marchant chacun sur des raquettes, à cause des neiges fort élevées qui couvraient le pays. La pre-

(*) La peine très-sensible qu'éprouva mademoiselle Mance de cette privation momentanée fut adouci par une lettre qu'elle reçut alors de *la bienfaitrice inconnue*. Nous avons dit que l'année précédente, cette charitable dame avait fondé deux mille livres de rente pour l'entretien de l'hôpital et la subsistance des personnes chargées de la conduite de cet établissement. Lorsque mademoiselle Mance eut appris cette nouvelle, elle écrivit à madame de Bullion : " Si vous pouviez faire encore une charité, qui serait que vous avez données fussent entièrement destinées aux pauvres, on aurait le meilleur moyen de les assister. J'ai de la peine à vous faire cette demande ; mais vos bontés sont si grandes, que j'aurais peur d'un reproche éternel, si je manquais à vous la proposer." Ce peu de paroles eut aussitôt l'effet que mademoiselle Mance s'en était promis ; car, avant le départ de M. de Maisonneuve, elle reçut de madame de Bullion cette réponse : " J'ai plus d'envie de vous donner les choses nécessaires que vous n'en avez de me les demander. Pour cela, j'ai mis vingt mille livres entre les mains de la Compagnie de Montréal, pour vous les placer à rentes, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge ; et, outre cela, je vous envoie deux mille livres, cette année, pour être employées suivant votre bon plaisir."